

Conditions Générales de vente pour les professionnels

Article 1 – GENERALITES

Les sites www.monpermisbateau.com sont des sites de la société Arcouest Studio, SARL au capital de 4000 euros dont le siège social est situé 10 rue Guynemer 22000 Saint-Brieuc immatriculée au R.C.S. de Saint-Brieuc sous le numéro 490 360 856 (TVA intracommunautaire FR77490360856).

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV pro ») s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes d'Arcouest Studio de produits ou prestations de service dédiés aux professionnels auprès de toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale (ci-après « Client »). Toutes autres conditions n'engagent Arcouest Studio qu'après confirmation écrite de sa part. Tout autre document que les présentes CGV pro et notamment, publicités, listes de prix, site Internet, notes, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle et peut, à ce titre, être modifié par Arcouest Studio sans préavis. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre d'Arcouest Studio comporte donc l'acceptation sans réserve des CGV pro qui prévalent sur toutes les conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès, préalable et écrit de Arcouest Studio. Les CGV pro peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par Arcouest Studio, les modifications étant alors applicables uniquement à toutes commandes postérieures. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, tout membre de la famille ou toute autre personne agissant pour le Client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager auprès d'Arcouest Studio.

Article 2 : OBJET

Les CGV pro ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Arcouest Studio assurera la fourniture des prestations de services qui seront commandées par le Client, selon l'un des processus de commande définis à l'article 3 ci-dessous.

Article 3 – COMMANDES

Les commandes peuvent être réalisées en ligne sur www.monpermispro.com, par courrier électronique ou par téléphone. Une commande ne peut être prise en compte qu'au retour de notre devis définitif et lisible sans rajout manuel qui pourrait en modifier le montant total, avec la mention « Bon pour Accord », le nom, la signature du Client, et l'indication du mode de règlement retenu.

Les commandes transmises à Arcouest Studio sont irrévocables pour le Client dès validation du paiement par Arcouest Studio. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un Client ne pourra être prise en compte que si la commande n'est pas encore traitée par notre système informatique et si la demande est faite par écrit et confirmée par nos services. Dans le cas où le Client passe une commande à Arcouest Studio, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), ou en cas de retard de paiement ou de dépassement d'encours, Arcouest Studio pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat.

Article 4 – PRIX

La liste des tarifs professionnels ne constitue pas une vente. Elle peut être modifiée unilatéralement sans information préalable. Les produits sont facturés au prix convenu lors de la passation de la commande, dans la limite du délai d'option (fixé à 3 jours dans le cas d'un devis) et des conditions économiques générales (taxes, taux de change, ...) au moment de la livraison. Au-delà du délai d'option, il appartient au Client de se rapprocher de nos services afin d'établir un nouveau devis.

Tous les prix s'entendent nets en euros, TVA et toutes autres taxes non compris. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes qu'Arcouest Studio serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Arcouest Studio ne gère aucun reliquat, sauf acceptation écrite de notre part.

Article 5 – PAIEMENT

Tout règlement versé à Arcouest Studio ne saurait être considéré comme des arrhes. Sauf conditions particulières expressément écrites ou conditions spécifiques accordées au Client, les paiements doivent être exécutés par virement, par carte bancaire ou par chèque à la commande. Aucun paiement en espèce ne sera accepté. Arcouest Studio se réserve le droit de demander un chèque de banque au Client dans le cas où les sommes engagées seraient importantes. Dans le cas où Arcouest Studio accepterait un paiement par traite, le Client doit la lui retourner acceptée et domiciliée dans un délai de huit jours ; Les frais sont à la charge du Client, à défaut de retour de la traite acceptée dans le délai mentionné, le paiement deviendra immédiatement exigible.

En cas de paiement échelonné, expressément accepté par Arcouest Studio, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement même si les échéances ont donné lieu à l'établissement de traites acceptables ; il en sera de même en cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce par le Client. Arcouest Studio peut retenir la livraison des produits concernés jusqu'à la représentation de la garantie du paiement. En cas d'encours, celui-ci ne sera accepté qu'à partir de 3000 € H.T de commande mensuelle et dans la limite d'autorisation de votre encours.

Toutes les commandes que nous acceptons le sont, compte tenu du fait que le Client présente les garanties financières suffisantes et qu'il règlera effectivement les sommes dues à leur échéance. En cas de refus par le Client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, Arcouest Studio pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer le produit concerné, sans que le Client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité. Tout règlement après la date de paiement fixée pourrait donner lieu à la facturation de pénalités sans qu'une mise en demeure préalable du Client soit nécessaire. Le montant de ces pénalités sera au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à 5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'application des pénalités, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation.

Lorsque le Client est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, Arcouest Studio peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, la création de codes d'accès dans le cadre d'un abonnement ou l'accès aux outils en ligne par les candidats, sans que le Client ne puisse réclamer des dommages et intérêts à Arcouest Studio. En cas de recours par la voie contentieuse, Arcouest Studio est en droit de réclamer au Client le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite et toute facture sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 10 % du montant réclamé.

Article 6 - LIVRAISON ET RECLAMATIONS

Sauf cas particulier, les frais de ports des produits commandés sont à la charge du client. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et informatif. Toutes les réclamations, quelque en soit la nature, relatives à un défaut des produits livrés, à une inexactitude dans les quantités, un manquant, une référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par Arcouest Studio, doivent être formulées par écrit (au service technique ou à votre interlocuteur habituel) dans un délai de 3 jours à réception des produits, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de cette réclamation.

Article 7 – OUTILS EN LIGNE

Un code d'accès acheté par le Client permet à un candidat d'activer un compte sur le site de la collection www.monpermisbateau.com pour lequel il est destiné et d'accéder à une formule de révision définie à l'achat de ce code ou dans le cadre d'un abonnement illimité. Un code d'accès n'a pas de date limite d'activation, il peut être activé à tout moment. À compter de la première connexion, un compte candidat est valide par défaut 6 mois. Le compte d'un candidat peut être prolongé gratuitement, par le Client ou Arcouest Studio, d'une durée totale de 6 mois maximum.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Dans le cadre de la distribution ou de la revente des produits, le Client doit s'assurer que la personne à laquelle il revend ou distribue un code d'accès à un outil en ligne dispose d'un ordinateur, tablette ou smartphone compatible avec les exigences techniques du site décrites dans la rubrique "configuration requise" et un abonnement internet de préférence au haut débit d'un fournisseur d'accès au réseau Internet. Les frais afférents à ces éléments sont à la charge exclusive de l'utilisateur final.

Tous les produits vendus par Arcouest Studio peuvent être tous revendus par le Client à ses candidats, avec une restriction pour les outils en ligne qui devront être exclusivement vendus dans le cadre d'une formation complète ou d'un pack pédagogique (par exemple : livret de code + révision en ligne / elearning) s'ils sont vendus en ligne.

Article 9 - RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des produits livrés au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autres titres émis aux fins de règlement du prix, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. Après transfert de propriété, le client est libre de de revendre les produits à ses conditions et en prenant la responsabilité des conditions de ventes.

Article 10 - CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-paiement et à moins que nous préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, Arcouest Studio se réserve le droit de résilier la vente après mise en demeure, restée sans effet sous un délai de 48h, et d'annuler la validité des produits, les versements effectués étant acquis à Arcouest Studio à titre de clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'Arcouest Studio pourrait faire valoir à l'égard du Client.

Article 11 – RESPONSABILITE

En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part d'Arcouest Studio les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre Arcouest Studio par le Client du fait des dommages subis par un tiers. En tout état de cause, Arcouest Studio est déchargée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à une indemnité dans les cas de force majeure.

Article 12 – CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, seront soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc dans le ressort duquel se trouve le siège d'Arcouest Studio, quelles que soient les conditions de vente, le lieu de commande ou de la livraison, et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le vendeur se réservant le droit de saisir le Tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client.

En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par Arcouest Studio, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du Client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le Client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée. Le présent contrat est régi par la loi française. Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard au taux de 7 % ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de de recouvrement de 40 euros.